

Avec 29 candidatures, la capitale française de la culture fait recette

Publié le 15 janvier 2021, par Jean-Noël Escudié / P2C pour **Localtis**
Tourisme, culture, loisirs

Roselyne Bachelot a annoncé, le 14 janvier, le nombre et la liste des collectivités candidates au premier label des "capitales françaises de la culture". À la clôture du dépôt des dossiers, le 31 décembre, pas moins de 29 communes ou intercommunalités s'étaient portées candidates. La ministre de la Culture y voit un signe de la vitalité du secteur : "Alors que cet appel a été ouvert dans un contexte particulièrement difficile pour le secteur culturel et les collectivités territoriales, le nombre important de candidatures témoigne de l'intérêt que celles-ci portent à la politique culturelle, levier important pour la vitalité et l'attractivité des territoires". Le label étant réservé aux collectivités de 20.000 à 200.000 habitants, on trouve ainsi, parmi les candidates, quelques villes de plus de 100.000 habitants (Aix-en-Provence, Brest, Le Mans, Metz, Saint-Paul de La Réunion, Villeurbanne), mais surtout des villes moyennes (Annecy, Bourges, Cannes, Colmar, Laval, Pau, Roubaix, Versailles...) et petites (Gujan-Mestras, Istres, Pays d'Apt-Lubéron, Pays de Châteaugiron, communauté de communes du Val-Briard...).

Un tiers des candidatures émanent de communautés de communes, "illustrant l'importance que revêt la politique culturelle pour les intercommunalités". Un jury de sept membres procédera à une présélection des collectivités candidates au début du mois de février, puis les collectivités présélectionnées seront auditionnées par le jury du 22 au 26 mars. **La ministre de la Culture annoncera la ville lauréate le 31 mars et celle-ci détiendra ce titre durant toute l'année 2022.** Une autre ville lui succédera deux ans plus tard.

Annoncé en juillet 2018 par Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture ([voir notre article](#) du 17 juillet 2018), l'objectif était alors de distinguer "l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville" et de mettre "en valeur le rôle des collectivités locales dans le domaine artistique et la coopération culturelle internationale". Mais le label des "capitales françaises de la culture" a été long à émerger. Il s'est finalement concrétisé par deux décrets et un arrêté du 7 octobre dernier ([voir notre article](#) du 8 octobre 2020). Conformément à ces textes, la sélection de la ville lauréate par le jury s'effectuera sur la base de huit critères : le caractère innovant du projet présenté, la transmission artistique et culturelle, la participation des habitants, le rayonnement culturel national et international, l'accessibilité du projet à l'égard des personnes en situation de handicap, la coopération territoriale que sa mise en œuvre implique, la capacité de mise en œuvre et, enfin, l'inscription de l'opération dans la durée.

L'attribution du label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros pour la ville lauréate, apporté à parité par le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts. Ce soutien financier "est destiné à la réalisation du projet culturel et ne peut couvrir les dépenses salariales et de fonctionnement courantes".

Communes ou groupements de communes candidats au label « Capitale française de la culture » 2022

RÉGIONS	COMMUNES OU GROUPEMENTS DE COMMUNES CANDIDATS
Auvergne - Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Ville d'Annecy • Ville de Villeurbanne • Ville de Montélimar et Montélimar Agglomération
Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Brest • Pays de Châteaugiron Communauté
Centre-Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bourges • Ville de Vierzon et Communauté de communes de Vierzon Sologne Berry
Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Colmar • Ville de Metz • Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der
Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Sud Caraïbe
Hauts-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Roubaix
Île-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • Ville du Kremlin-Bicêtre • Communauté de Communes du Val Briard • Ville de Versailles
Martinique	<ul style="list-style-type: none"> • Ville du Lamentin
Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'agglomération Grand'Angoulême • Ville de Gujan-Mestras • Ville de Pau
Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée - Ville de Pézenas • Ville de Sète
La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Saint-Paul
Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Laval • Ville du Mans
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Ville d'Aix-en-Provence • Ville d'Antibes Juan-les-Pins • Ville de Cannes • Ville d'Istres • Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Pour aller plus loin

- [Le communiqué de Roselyne Bachelot du 14 janvier 2021.](#)
- [La liste des 29 collectivités candidates.](#)
- [Le site des – futures – capitales françaises de la culture.](#)
- [Le décret du 7 octobre 2020 sur la création du label.](#)